

**RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  
À L'INTENTION DES PARENTS  
2024-2025**

**ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE  
Maternelle 5 ans**

Voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

La cote qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites ainsi que sur les observations réalisées. Au besoin, l'enseignant pourra inscrire un commentaire pour préciser la cote.

En plus des bulletins, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec les parents.

<b>Communications officielles de l'année</b>	
<b>Première communication écrite</b>	Une première communication sera déposée sur le portail au plus tard le 15 octobre 2023.
<b>1<sup>er</sup> bulletin</b>	Au plus tard le 20 novembre 2024
<b>2<sup>e</sup> bulletin</b>	Au plus tard le 15 mars 2025
<b>3<sup>e</sup> bulletin</b>	Semaine du 10 juillet 2025

**Voici les compétences qui seront évaluées pour chaque étape.**

<b>Compétences</b>	1 <sup>er</sup> bulletin	2 <sup>e</sup> bulletin	3 <sup>e</sup> bulletin
1- Accroître son développement physique et moteur	X		X
2 – Construire sa conscience de soi	X		X
3- Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X		X
4- Communiquer à l'oral et à l'écrit		X	X
5- Découvrir le monde qui l'entoure		X	X